

Programme Avantages IRIS

OFFRES EXCLUSIVES AUX ASSURÉS DU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FEEP

Les assurés du Programme d'assurance collective de la FEEP bénéficient désormais de soins oculaires exclusifs chez IRIS! En effet, vous pourrez épargner 150 \$ sur chaque paire de lunettes de prescription, en plus de profiter de promotions sur des lunettes de soleil et lentilles de contact ainsi que sur les chirurgies de correction de la vue.

Pour vous inscrire aux Avantages IRIS :

1. Allez au <https://iris.ca/fr/avantage>
2. Cliquez sur « J'ai mon code d'accès » (votre code d'accès est « **FEEP** »). Remplissez ensuite le formulaire d'inscription en ligne.

L'inscription ne prend que quelques minutes et les offres vous seront envoyées par courriel immédiatement après. Vous pouvez aussi inscrire les membres de votre famille.

Les offres doivent être présentées aux détaillants IRIS avant l'achat. Une attestation que vous êtes bien assuré ou assurée par le programme d'assurance de la FEEP vous sera demandée. Vous pouvez présenter la carte d'assurance (carte médicaments) ou tout autre document qui permettrait à IRIS de valider votre affiliation au programme d'assurance de la FEEP.

Pour trouver une boutique IRIS, visitez le <https://iris.ca/fr/trouver-une-boutique>

Pour les membres assurés de l'ARREP

Les assurés du programme **d'assurance-vie** devront présenter une preuve d'affiliation au programme de la FEEP. Les retraités qui ont accès au portail SARAF pourront imprimer une copie de leur dossier au besoin.

Les assurés qui ont seulement la couverture **Santé Plus ARREP** devront communiquer avec FEEP Service des assurances pour obtenir une preuve de couverture à présenter chez Iris afin de bénéficier des avantages offerts aux assurés participants au programme de la FEEP.